

Fiche technique

ESPIRO®

Fongicide contre le botrytis en viticulture, culture de baies, cultures maraîchères, contre la tavelure, la moniliose et le botrytis en arboriculture et contre la pourriture grise en cultures ornementales

Matière active: 400 g/l pyriméthanil

Formulation: suspension concentrée (SC)

EMPLOI:

VITICULTURE:

Dosage: **0,2% (2,4 l/ha)**
pourriture grise

Pour une efficacité optimale, **ESPIRO** doit être appliqué de manière ciblée dans la zone des grappes, au plus tard à la mi-août. Afin de maintenir à long terme le haut niveau d'efficacité de **ESPIRO** contre toutes les souches de botrytis, n'effectuer qu'une seule application de **ESPIRO** par saison. Les produits de la même famille de matières actives (Switch, Frupica) ne peuvent pas être utilisés la même année que **ESPIRO**.

Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1200 l/ha (base de calcul). Stratégie contre le botrytis (ne traiter que la zone des grappes) sur les cépages sensibles: **Espiro** (2,4 l/ha) juste avant la fermeture des grappes, **Prolectus** (1,2 kg/ha) à la véraison.

ESPIRO se montre également très performant sur le botrytis pédonculaire.

ESPIRO démontre une parfaite sélectivité sur l'ensemble des variétés en viticulture. **ESPIRO**, quel que soit le stade d'application, n'entraîne aucun effet indésirable sur la vinification et sur les qualités organoleptiques des vins et alcools.

ESPIRO ménage les auxiliaires. Il est utilisable en **production intégrée (PI)**. Il est classé **neutre** vis-à-vis des auxiliaires.

FRUITS A PEPINS:

Dosage: **0,05-0,075% (0,8-1,2 l/ha)**
+ Captan WDG 0,1% (1,6 kg/ha)
tavelure
pourriture de l'œil
moniliose

Appliquer **ESPIRO** dès le débourrement jusqu'à fin floraison, à intervalles de 7 à 10 jours. **ESPIRO** appartient au groupe des anilinopyrimidines. Il peut être appliqué au maximum 3 fois par année. Afin d'éviter le développement de résistances, appliquer **ESPIRO** toujours en mélange avec **Captan WDG**. Afin d'obtenir une bonne efficacité contre la moniliose et la pourriture de l'œil, **ESPIRO** doit être appliqué pendant la floraison avec un dosage d'au moins 0,075% (1,2 l/ha).

Le dosage indiqué se réfère à un volume d'arbres de 10'000 m³/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

ESPIRO dispose de propriétés curatives et préventives. Employé au dosage maximal, **ESPIRO** est en mesure de stopper un début d'infection après que celle-ci se soit déclarée, pendant les 48 à 72 heures qui suivent cette infection, grâce à son efficacité curative. Une période de 4 heures au minimum est nécessaire entre un traitement avec **ESPIRO** et toutes précipitations afin de permettre à la pellicule de bouillie de sécher. **ESPIRO** agit également parfaitement par basses températures.

CULTURE DES BAIES:

Fraise, framboise, mûre:
0,25 % (2,5 l/ha)
pourriture grise

En tant que mesure préventive du management des résistances, appliquer **ESPIRO** une seule fois par saison. Une bonne technique d'application est une condition essentielle d'une bonne efficacité. Délai d'attente: 2 semaines.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Pour les *mûres*, le dosage indiqué se réfère au stade «début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes»; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

Pour les *framboises*, le dosage indiqué se réfère au stade «pleine floraison» et «début de la coloration rouge des fruits», 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

Pour les *framboises d'été*, le dosage indiqué se réfère au stade «début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes»; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

Pour les *framboises d'automne*, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

Information sur les dosages dans la culture des baies: Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

CULTURES MARAÎCHÈRES

Oignon, ail, échalote:

2 l/ha

pourritures de l'oignon
(*Botrytis squamosa* et *Botrytis allii*)

Le premier traitement est à effectuer à l'apparition des premières taches foliaires. Comme mesure préventive contre la formation des résistances, appliquer **ESPIRO** une seule fois par saison. Délai d'attente: 3 semaines.

Tomate, concombre, aubergine, poivron:

0,125%

pourriture grise
pourriture du collet et de la tige
(*Sclerotinia sclerotiorum*)

L'emploi se fera seulement dans les cultures couvertes (sous serres). Appliquer dès le début floraison. Délai d'attente: 3 jours. Comme mesure préventive contre la formation des résistances, appliquer **ESPIRO** une seule fois par saison.

Salades: 2 l/ha

pourriture grise (*Botrytis cinerea*)
pourriture du collet et de la tige
(*Sclerotinia sclerotiorum*)

Pour prévenir la formation d'une résistance du pathogène, appliquer **ESPIRO** une seule fois par saison. Uniquement pour la culture des jeunes plants. Traitement dans les 15 jours suivant la mise en place.

Haricot: 2 l/ha

pourriture grise
pourriture du collet et de la tige
(*Sclerotinia sclerotiorum*)

Max. 2 traitements par culture: Première application en éclosion des fleurs, deuxième application en pleine floraison. Délai d'attente: 2 semaines.

CULTURES ORNEMENTALES:

Arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier:

0,125%

pourriture grise

Au maximum 1 application par culture et par parcelle. **ESPIRO** démontre une bonne sélectivité (voir liste de sélectivité).

MISCIBILITÉ:

ESPIRO est miscible avec **Legend, Verita, Phaltan 80 WDG, Systhane viti 240, Funguran Flow, Viti-gran 35, Captan WDG, Elosal Supra, Héliosoufre S, Mimic** et **Audienz**, ainsi qu'avec les engrais foliaires de **Complezal** et **Azolon Fluide**.

CONDITIONS PROTECTION POUR L'ENVIRONNEMENT:

Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée suivante par rapport aux eaux de surface:

Framboises, mûres, fruits à pépins, viticulture, cultures florales et plantes vertes, rosiers: 20 m

Arbres et arbustes (hors forêt): 50 m

Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Pour protéger les arthropodes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6m (fruits à pépins) ou 20m (arbres et arbustes hors forêt) par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN).

Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.



CONDITIONS PROTECTION POUR L'UTILISATEUR:

Pour toutes les cultures: Préparation de la bouillie:
Porter des gants de protection.

Lorsque **ESPIRO** est utilisé dans les cultures ornementales, dans les framboises et mûres et dans la viticulture: Application de la bouillie: Porter des gants de protection et une tenue de protection; dans les fruits à pépins porter des gants de protection lors de l'application de la bouillie.

Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Pour la viticulture en plus: Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

MODE D'ACTION:

La matière active **ESPIRO** appartient au groupe des anilinopyrimidines avec un mode d'action spécifique. Le pyriméthanil inhibe la sécrétion par le champignon des enzymes nécessaires au processus d'infection. La destruction des cellules et l'absorption d'éléments nutritifs par le champignon est donc bloquée.

Elle présente un mode d'action de contact, translaminaire et dispose également d'une forte systémie acropétale (système ascendante, de la base du végétal en direction des feuilles). Un effet vapeur très intéressant complète ces différents effets pour toucher les organes difficilement accessibles, tels que les baies à l'intérieur des grappes.

L'activité du pyriméthanil est indépendante de la nature des souches de Botrytis, qu'elles soient sensibles ou résistantes aux botryticides déjà utilisés dans le vignoble.

EMBALLAGES: **Bouteilles de 1 l et 5 l**
 Cartons de 10 x 1 l
 Cartons de 2 x 5 l

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:

Indication de danger:

GHS09 dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: -

Mentions de danger:

EUH 208 Contient du 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one.
Peut déclencher une réaction allergique.

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de prudence:

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets reconnue.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de Omya (Schweiz) AG



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch